

BENBOUZID AU FORUM DE «TAHAOULET»

«Les enseignants ne seront pas poursuivis en justice»

Lors de son passage à la Chaîne I, Boubekeur Benbouzid, ministre de l'Éducation nationale a affirmé que tout sera mis en œuvre pour que les enseignants ne soient pas poursuivis en justice. Un procès intenté par le ministère de l'Éducation nationale contre des enseignants et militants syndicaux ayant fait grève en 2005 devait s'ouvrir en début de semaine mais qui a été reporté pour le mois de juin. A l'émission «Tahaoulet», Benbouzid dira : «Nous avons entamé des démarches pour qu'ils ne soient pas condamnés.» Et de promettre : «Nous allons tout faire pour que le ministère du Travail accorde l'agrément à ces syndicats.» Il a cité, à ce titre, le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Cnapest) et le Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Snapest). «Ces syndicats sont venus au ministère et nous travaillons avec eux. Je me suis engagé à prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne soient pas poursuivis en justice. Et même de leur accorder des bureaux de wilaya», a-t-il ajouté. Dans un autre registre, celui lié à la gestion des établissements scolaires, Benbouzid a affirmé : «Les communes sont incapables de gérer les structures éducatives par leurs propres fonds.» L'Etat prend en charge le salaire du personnel, les cantines scolaires et la réhabilitation des écoles. «60% des écoles primaires sont dotées de cantines scolaires sur le territoire national et fonctionnent sur le budget de l'Etat alors qu'elles doivent être prises en charge par les communes», a-t-il souligné. A demi-mot, il plaide pour que son département gère directement ces établissements à l'instar des structures du cycle moyen et des lycées. Concernant les cours de rattrapage, notamment pour les classes de terminale, Benbouzid a appelé les directeurs à laisser ouverts les établissements en leur présence et celle des agents de sécurité et des enseignants après 17h pour dispenser des cours de soutien. Interrogé sur la rumeur faisant état qu'il n'y aura plus la levée des couleurs au sein des établissements scolaires tous les jours, Benbouzid a catégoriquement réfuté cette information. «Une personne fait marche arrière lorsqu'elle pense qu'elle est dans le tort. Alors que je suis foncièrement confiant», a-t-il déclaré. Ceci avant d'affirmer que toute la famille éducative est contente de cette démarche. «99% de nos enfants, de nos enseignants, de nos directeurs en sont contents et ne se plaignent pas. Bien au contraire, nous allons améliorer cette démarche», a-t-il ajouté.

M. O.

L'ANR TIENT SON CONGRES DE «MISE EN CONFORMITE»

La parade de Rédha Malek

L'Alliance nationale républicaine (ANR) de M. Rédha Malek a tenu, hier, à l'hôtel Le Rocher de Boumerdes son congrès de mise en conformité avec la loi électorale pour pouvoir justement participer aux élections législatives du 17 mai 2007.

C'est son leader Rédha Malek, qui a ouvert ce conclave qui a vu la participation, selon les organisateurs, de 300 à 350 congressistes venus de 37 wilayas. Dans son intervention, l'ancien chef du gouvernement n'est pas allé de main morte pour décrire, selon lui, l'état de décomposition avancée de l'Algérie : «Ceux qui ont participé à la libération du pays assistent impuissants à des choses incroyables.

La vérité est amère mais il faut la dire». L'orateur cite à titre d'exemple l'affaire Khalifa qui, précise-t-il, est une immense arnaque. Il faut croire, à suivre ses propos, que M. Rédha Malek s'est inscrit dans l'opposition radicale par rapport au pouvoir dont il demande d'ailleurs le changement : «Il faut une nouvelle ligne politique. L'avenir de l'Algérie réside dans l'avènement d'un véritable Etat républicain. Ni le FLN ni les autres n'ont la moindre idée dans ce sens.»

Pour lui, le multipartisme en Algérie est factice. Pour l'exemple, il fait allusion «aux partis politiques qui mangent dans la main du pouvoir et qui disposent de moyens



pour activer, comme le RND alors que l'ANR n'a pu se réunir depuis des années, faute de moyens». Les islamistes ont fait beaucoup de mal au pays, pense l'ancien Premier ministre : «Le pays du 1er Novembre ne supporte pas les orientations des islamistes.

L'ex-FIS a créé une anarchie à partir de 1990 qui a failli mettre l'Algérie à terre», assènera-t-il devant l'auditoire. Concernant les élections législatives de mai 2007, l'orateur pense que c'est une opportunité qui s'offre aux républicains pour unir leurs forces pour que la défaite de 1997 ne se répète plus à l'instar de l'UDR de Amara Benyounés.

Dans leur plan de rechange, l'échappatoire pour éviter la marginalisation serait pour les partisans de l'Union des démocrates républicains de

rejoindre massivement le parti de Rédha Malek. Vraisemblablement devant cet enthousiasme surprenant, les dirigeants de l'Alliance se montrent pragmatiques, voire prudents. «Ils (les responsables de l'UDR) ont voulu se dissoudre dans nos rangs, nous avons dit doucement et on va voir», affirme le leader de l'ANR qui précise que trois réunions ont eu lieu entre les directions des deux partis.

Effectivement, des réticences ont surgi, selon quelques indiscrets recueillies dans les couloirs de l'hôtel

Le Rocher, des militants de l'ANR se sont retrouvés à jouer les seconds rôles lors de la confection des listes électorales. Cependant pour l'heure, l'accord électoral est en voie d'être finalisé. Sera également partie prenante

de cet accord l'aile du MDS que chapeaute M. Hocine Ali. La présence de cette frange politique aurait été conditionnée par le rejet par les partisans de Hocine Ali, à en croire le patron de l'Alliance, de la référence à la lutte des classes chère aux communistes.

De même que l'aile dite dialoguiste des arouch de Belaïd Abrika qui, selon M. Malek, a rejeté le régionalisme, sera également de la partie pour la confection de listes communes pour partir à l'assaut de l'APN, le 17 mai 2007.

Questionné sur l'absence des autres partis politiques de la mouvance des démocrates dans cet accord, M. Malek n'omet pas de cadrer à sa juste valeur ce rapprochement ayant comme sous-bassement des intérêts strictement électoraux. Néanmoins, il tente de positionner ce qu'il appelle la constitution d'un embryon du pôle démocratique.

«Nous n'avons pas la prétention de représenter toute la mouvance, mais nous représentons un segment de celle-ci.

C'est la première fois qu'un rapprochement concret a été réalisé», rappelle-t-il avant d'ajouter : «Nous voulons unifier le pôle des républicains de notre pays, notamment ceux qui ont sauvé l'Algérie de la subversion du terrorisme islamiste.»

Abachi L.

DETournement DES 9,2 MILLIARDS DE LA POSTE DE CHELGHOUMLAID

Que cache l'affaire du marabout ?

Le renvoi pour la troisième fois consécutive du procès des principaux accusés dans l'affaire dite «du marabout de Oued-Segouène» par le tribunal criminel près la cour de Constantine suscite autant que les nouvelles révélations intervenues, séance tenante, ce lundi, des interrogations qui dénoteraient que le procès en question est loin d'être ordinaire. Et pour cause, les volte-face des accusés n'ont, en fin de compte, ménagé ni l'intégrité du procureur général près la cour de Constantine qui aurait reçu en son bureau l'un des concernés alors qu'il était sous le coup d'un mandat d'arrêt ni la probité d'un commissaire de police qui aurait, selon l'un des prévenus, usé de pressions et autres tortures afin d'impliquer le cheikh de la zaouïa par vengeance. Le receveur de la poste du 1^{er} Novembre-1954 de Chelghoum-Laid M. T. et son intérimaire K. B. poursuivis pour le détournement de 9,2 milliards de centimes en 2003 ainsi que quatre autres prévenus accusés de complicité dont le marabout de la zaouïa de Sidi-Maamar de Oued-Segouène dans la wilaya de Mila étaient au box des accusés.

D'emblée, la lecture de l'arrêt de renvoi suscitait un doute chez le président de l'audience qui fera remarquer que le document qu'il avait sous la main n'est pas conforme à celui de la chambre d'accusation. Il ordonna alors au greffier de lire la copie qui était en sa pos-

session. Au terme de la lecture de l'ordonnance en question, les avocats de la défense protesteront, accusant le tribunal «d'avoir tranché partiellement dans l'affaire étant donné que l'ordonnance de renvoi n'inclut pas la conclusion de l'instruction complémentaire décidée par le tribunal suite à l'apparition du marabout qui était supposé en fuite à la date du 14 novembre 2006». Le juge a vite rassuré les robes noires en ordonnant la lecture des différents procès-verbaux de l'enquête complémentaire.

Selon le PV d'audience du marabout, Khalifa Achouri, récidivé le 22 novembre 2006, ce dernier avoue avoir fait la connaissance du receveur, Messaoud Titi, quand celui-ci a commencé à fréquenter la zaouïa en 1999 pour faire traiter sa femme par le rituel de l'exorcisme. Il a nié toutes les accusations portées à son encontre par le receveur lors de l'enquête préliminaire, lequel l'accusait d'avoir engrangé la somme de 4 milliards de centimes du montant détourné. Et de préciser qu'il n'a jamais été en fuite.

Le marabout, qui ne s'est rendu à la justice qu'à la veille de l'audience du 15 novembre 2006, a indiqué qu'il n'a pris connaissance du mandat d'arrêt délivré à son encontre par le magistrat instructeur en date du 2 novembre 2003 qu'après son retour de France le 12 décembre de la même année. C'est alors qu'il accablait le procu-

reur général près la cour de Constantine en révélant qu'il a été reçu par ce responsable puis relâché et ce, en présence de son avocat, M^o Mohamed Benheddane qui l'attendait à l'extérieur. «On ne m'a plus convoqué depuis ce jour», a-t-il ajouté. Appelé à la barre, le receveur n'a pas voulu, au départ, répondre aux questions du juge qui a été obligé d'appeler son adjoint, Kamel Boussiadi, pour les confronter. Il contredira par la suite ses déclarations à l'instruction en révélant qu'il n'a donné aucun sou à Khalifa Achouri et que l'histoire de son implication est un scénario fomenté par le commissaire de police F. K. de Chelghoum-Laid qui aurait exercé sur lui des pressions pour citer le nom du marabout. «Les policiers m'ont tabassé et le commissaire m'a poussé à impliquer Khalifa Achouri parce que ce marabout, selon les dires de cet officier de police, aurait abusé de sa femme», a-t-il dit.

L'adjoint au receveur, Kamel Boussiadi, qui a précisé que la passation de consignes n'a jamais été faite avant le congé annuel de Titi, a nié lui aussi avoir touché à l'argent consigné dans la chambre forte de la poste pendant les 55 jours de l'absence de son supérieur en argumentant sa thèse par le fait que le receveur ne lui a pas laissé les clés et n'a pas procédé, comme il est d'usage, au changement du code de la serrure du coffre. Le juge rappellera de nou-

veau le receveur pour lui poser d'autres questions. Titi divulguera dans la foulée qu'il a été contacté en prison par le marabout et son fils pour jeter la charge de ce détournement de deniers publics sur son adjoint. Et le juge d'estimer que ses réponses sont confuses et que la clé de cette affaire est entre les mains du receveur et de son intérimaire. Le représentant du ministère public et les avocats de la défense ont pour leur part axé leurs interventions, et ce, pendant deux heures environ, sur l'histoire de l'achat de bijoux d'un montant de 104 millions de centimes par Titi et Liamine Achouri, fils du marabout, auprès de Boukoursi Abdelhafid, lui aussi accusé de complicité. Le président d'audience exhortera ces derniers à se pencher sur des questions qui peuvent apporter des éclaircissements dans cette affaire. Il rappellera Titi pour lui demander s'il avait oui ou non donné la somme colossale de 4 milliards de centimes à Khalifa Achouri. Le receveur niera de nouveau et le juge de commenter : «Bien sûr qu'il dise ça.» Un commentaire qui sera mal perçu par les avocats de la défense qui y ont décelé une manière d'influencer le cours du procès. De concert, les avocats de la défense décident de quitter l'audience sans plus revenir. Le juge décidera finalement de reporter le procès vers la fin de la session criminelle après avoir maintes fois observé un niet caté-

gorique à la demande y afférentes des robes noires. Pour rappel, l'affaire remonte au mois d'octobre 2003 quand l'inspection régionale des P et T à Constantine a chargé un expert comptable pour l'audit des finances de la poste en question. Il a découvert un «trou», de l'ordre de 9,2 milliards de centimes dans la comptabilité de l'agence. Son rapport a déclenché des poursuites judiciaires à l'encontre du receveur de cette poste (T. M.) et son adjoint (B. K.) pour détournement de deniers publics. Si T. M. a révélé qu'il a donné de l'argent à son adjoint B. K. pour financer des projets commerciaux, et ce, depuis 2001 et que cet adjoint, assurant l'intérim durant ses congés, a profité de son absence pour toucher au coffre-fort de l'agence, il a cité également les noms de certaines connaissances de la zaouïa de Oued-Segouène, envoyés par A. K. pour récupérer des sommes d'argent dans le but de régler des difficultés financières dont son fils (A. L.), un entrepreneur qui habite le quartier de Sidi-Mabrouk.

Par ailleurs, le receveur, originaire de Jijel, a indiqué qu'il a de bonnes relations avec le marabout depuis que ce dernier a traité sa femme par le rituel d'exorcisme «rokia» et qu'il fréquentait souvent la zaouïa après cette histoire de conjuration. Des aveux qu'il a fini par nier lors de l'audience de lundi dernier.

Lyas Hallas